

Conseil Municipal - Délégations - Modifications

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales

Par délibérations des 12 avril 2001, 26 septembre 2002, 22 septembre 2003, 29 mars 2004, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de représentants de la Ville aux conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales :

- ESAT Prolabor (ex CAT Beauregard) site Branly : Lucille LAMY, Conseillère Municipale Déléguée
- ESAT Prolabor (ex CAT) site Tilleroyes : Jean-Jacques DEMONET, Conseiller Municipal Délégué
- ESAT «Château d'Uzel» : Jean-Jacques DEMONET, Conseiller Municipal Délégué
- Foyer Les Tilleuls : Jean-Jacques DEMONET, Conseiller Municipal Délégué
- Foyer «Marceau» : Jean-Jacques DEMONET, Conseiller Municipal Délégué
- Foyer Bastian : Denis BAUD, Adjoint
- MAS «Foissotte» : Benoît CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué

L'ADAPEI procède au renouvellement des conseils de la vie sociale.

Ses structures étant regroupées par secteur d'activités, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant dans chaque secteur.

Pour le secteur Enfance, l'Assemblée, le 22 juin 2006, a désigné Lucille LAMY en tant que titulaire et Danièle POISSENOT en tant que suppléante.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- pour le secteur travail protégé :

- ESAT Prolabor site Branly - ESAT Prolabor site des Tilleroyes - ESAT «Château d'Uzel» :

Titulaire : M. Jean-Jacques DEMONET

Suppléant : Mme Lucille LAMY

- pour les structures d'hébergement et d'accompagnement :

- Site Tilleroyes (Foyer Les Tilleuls) - Site Planoise (Foyer Marceau) :

Titulaire : M. Jean-Jacques DEMONET

Suppléant : Mme Lucille LAMY

- pour le secteur accueil de vie :

- Foyer Bastian - MAS Foissotte :

Titulaire : M. Denis BAUD

Suppléant : M. Benoît CYPRIANI

II - Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, des dérives sectaires et des violences faites aux femmes

Je vous propose de désigner M. Denis BAUD pour siéger au sein du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions et procède aux désignations susvisées.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.